

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SEYCHES

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie.

DEPARTEMENT

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026

DU

LOT-ET-GARONNE

Etaient présents : M. VIGO Emmanuel, M. BALSAC Olivier, Mme LE FORT Erika, M. ROYER Jean-Baptiste, Mme DELSOL Vanessa, M. FAURE Ludovic, Mme MAGES Séverine, M. DEON Fabien, M. COSTALONGA Hervé, Mme SANDRE Josiane Mme VARAGO Sandrine, Mme MARCON Aurélie, Mme ORTOLAN Marie-France, M. PHILIPPON Jérémy, M. GEERLINGS Augustinus

COMMUNE DE SEYCHES

Etaient absents : Mme VARAGO Sandrine

Nombre de Conseillers :

Etaient excusés : Mme VARAGO Sandrine

En exercice : 15

Pouvoirs : Mme VARAGO Sandrine a donné pouvoir à Madame MARCON Aurélie

Présents 14

Votants : 15

Secrétaire de séance : M.ROYER Jean-Baptiste

**DELIBERATION N°19 DU 29 AVRIL 2026  
INSTALLATION D'UNE CITERNE SOUPLE ROUTE D'ESCASSEFORT SUR LE  
TARRAIN SECTION G 131**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°14 du 02/09/2025 la commune a accepté l'installation d'une bâche incendie souple de 150m<sup>3</sup> sur la parcelle de M. BORTOLIN Jacky route d'Escassefort SECTION G 131. Le devis de la société AQUITAINE GEOMEMBRANE relatif à l'opération s'élevait à 5828.40 € TTC.

Monsieur le Maire présente un nouveau devis établi par la société O'protec d'un montant de : 5 786.40€ TTC

Monsieur le Maire demande au conseil de bien vouloir valider ce nouveau devis. Car le premier devis n'a pas été signé car le propriétaire de la parcelle n'avait pas signé la convention relative à cette opération.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

Décide à 15 voix pour : de retirer la délibération n°14 du 02 septembre 2025 ne devis n'ayant pas été signé .

**AR Prefecture**

047-214703019-20260429-DELIB19DU2904-DE  
Reçu le 04/05/2026

D'accepter le nouveau devis de la société O'protec pour un montant de 5 786.40€ TTC  
Décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement à l'article 2156

Seyches, le 04 mai 2026

Le Maire,  
Emmanuel VIGO

Le secrétaire de séance,  
M.ROYER Jean-Baptiste

Acte rendu exécutoire après dépôt  
En Sous-Préfecture de Marmande, et publication